

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2017

---

Bureau

Présidente : Mme Nathalie VERGAIN  
Vice-présidente : Mme Olga VILLARRUBIA  
Secrétaire : Mme Céline ROSSELET  
Membres : M. Christian FLURY, M. Thierry AESCHBACHER

Sont présents :

M. Thierry AESCHBACHER, M. Simon ANTICH, M. Thierno BARRY, Mme Jeanne BENCKER, M. Thierry BRUNIER, Mme Vally CARTER, Mme Martine CASUTT, M. Nicolas CLEMENCE, M. Michele COLLEONI, M. Armando COUTO, Mme Martine DEGLI AGOSTI, M. Thierry DEROBERT, Mme Monica DE VECCHI, M. Thierry FRANCIOLI, M. Jean FONTAINE, M. Thierry FRANCIOLI, Mme Corinne GACHET CREFFIELD, Mme Sandrine GILLIERON, M. Christian HAAS, Mme Bénédicte MARMY, M. Alain MATHIEU, M. Eric MAUGUÉ, M. Julien NUROCK, M. Yves PAGE, M. Kevin REICHENBACH, M. Damien SIDLER, M. Muharrem TEMEL, Mme Nathalie VERGAIN, Mme Olga VILLARRUBIA.

Excusés : Mme Virginie GLASSEY, M. Yannick HANIFI, Mme Céline ROSSELET,  
M. Cédric VINCENT

Absents : M. Marc HOFER, M. Bruno REOLON

Assistent à la séance : M. Damien BONFANTI, Maire  
M. Frédéric RENEVEY et Stéphane LORENZINI,  
Conseillers administratifs  
Mme Odile DE GARRINI, Secrétaire générale  
Mme Eliane MONNIN, procès-verbaliste

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 16 novembre 2017
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) **Projet de délibération du Conseil administratif**  
Viaduc des Grandes-Communes – Construction d'espaces  
artisansaux – Crédit d'étude (Fr. 150'000.-) (131-17.12)
- 7) **Commission des finances et du logement –**  
Séance du 27 novembre 2017  
Rapporteur : Mme Nancy RUERAT

Entrée en matière

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 novembre 2017

- a) Vente à la Fondation communale immobilière de Lancy de la parcelle 3882, chemin de Pesay (Fr. 3'541'918.-) (128-17.11) **Arrêté**
- b) Amortissement complémentaire 2017 sur le crédit relatif à la participation communale au coût des travaux pour la réalisation de la couverture de la T104 (Fr. 2'500'000.-) (129-17.11) **Arrêté**
- 8) **Commission des travaux et constructions – Séance du 4 décembre 2017 - Rapporteur : M. Thierry DEROBERT**  
Comptage des énergies – Crédit d'investissement (Fr. 200'000.-) (130-17.11) **Arrêté**
- 9) **Motion du Groupe des Verts « Les skate-parks, lieux emblématiques de la non-mixité ? »** **Motion**
- 10) **Commission de la culture – Séance du 20 novembre 2017 - Rapporteur : Mme Corinne GACHET CREFFIELD**
- a) Election du/de la Président/e
- b) Présentation du projet culturel multidisciplinaire dans le cadre du périmètre PAV (Praille/Acacias/Vernets) **Information**
- c) Programmation 2018 des centres d'art **Information**
- d) Divers
- 11) **Commission de la sécurité – Séance du 21 novembre 2017 – Rapporteur : Mme Bénédicte MARMY**
- a) Présentation du chef du service de la protection de la population **Information**
- b) Protection de la population – Présentation du domaine de la « protection des biens culturels » **Information**
- c) Divers
- 12) **Commission du développement durable – Séance du 22 novembre 2017 – Rapporteur : M. Alain MATHIEU**
- a) Politique de gestion des déchets – Point de situation **Information**
- b) Présentation de l'accessibilité des parcs et des cheminements aux canidés **Information**
- c) Politique d'achats responsables – Point de situation **Information**
- 13) **Commission des finances – Séance du 27 novembre 2017 – Rapporteur : Mme Nancy RUERAT**
- a) Règles de passage des crédits d'investissements devant la commission des finances **Information**
- b) Divers
- 14) **Commission sociale – Séance du 28 novembre 2017 – Rapporteur : Mme Monica DE VECCHI**
- a) Présentation du CAD, par M. Yves PERROT **Information**
- b) Présentation de Contact Aînés Lancy, avec la participation de VIVA **Information**
- c) Divers
- 15) **Commission de l'aménagement du territoire – Séance du 29 novembre 2017 – Rapporteur : M. Christian HAAS**

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 novembre 2017**

- a) Projet de cession, par la Ville de Lancy, à la société AMAG, d'une partie de la parcelle 3351 et projet de construction d'une passerelle mobilité douce Information
  - b) Audition de l'Association Genève Montagne Information
  - c) Divers
- 16) Commission des travaux et constructions – Séance du 4 décembre - Rapporteur : M. Thierry DEROBERT**
- a) Entreprise TOTALE et entreprise GENERALE, quelles différences ? Information
  - b) Divers
- 17) Propositions individuelles et questions**
- 18) Questions du public**

Mme VERGAIN : Mesdames et Messieurs, j'ouvre cette séance ordinaire du Conseil municipal de la ville de Lancy.

Je salue la présence de Monsieur BONFANTI, Maire, de Messieurs LORENZINI et RENEVEY, Conseillers administratifs, de Madame la Secrétaire générale, Mme DE GARRINI, des chefs de services de la commune et de vous, cher public. J'excuse l'absence de M. HANIFI, de Mme GLASSEY, de Mme ROSSELET et de M. VINCENT qui arrivera probablement en retard ou qui sera absent.

Avant de commencer formellement cette séance je vous informe qu'il est de coutume à la fin de la séance du mois de décembre que le plus jeune et le moins jeune de cet hémicycle cassent la marmite. Je vous demanderai donc, chers collègues, d'en tenir compte dans la lecture des rapports d'information afin que nous puissions toutes et tous partager un moment convivial au carnotzet.

**1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Mme VERGAIN : nous allons commencer par l'approbation de l'ordre du jour. Y a-t-il des remarques ?

*L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.*

**2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2017**

---

Mme VERGAIN : nous passons à l'approbation du procès-verbal de la séance. Y a-t-il des remarques ? Ce n'est pas le cas, nous passons au vote.

*Le procès-verbal est accepté à l'unanimité*

**3) COMMUNICATIONS DU BUREAU**

---

Mme VERGAIN : nous avons reçu une lettre de l'ACG. Vu l'absence de ma secrétaire, je demanderai à la vice-présidente d'en donner lecture.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 novembre 2017**

Mme VILLARRUBIA : c'est un courrier de l'ACG concernant la décision de l'Assemblée générale de l'ACG du 20 septembre 2017 approuvant la participation du Fonds Intercommunal (FI) à l'octroi d'une subvention d'investissement de CHF 330'000.- aux communes de Vernier et d'Onex pour le financement de la construction d'une parcelle dédiée à la mobilité douce sur le Rhône. La lettre dit ce qui suit : la présente fait suite à notre courrier recommandé du 28 septembre. Comme vous pourrez le constater, la décision prise par l'Assemblée générale de l'ACG lors de sa séance extraordinaire du 20 septembre 2017, en lien avec l'objet susmentionné, a été invalidée.

M. SIDLER : si vous permettez Mme la Présidente, le temps de mettre mes lunettes que je n'avais pas sous la main, j'avais une question concernant l'ordre du jour. Vous avez mis dans les divers un point concernant une pétition.

Mme VERGAIN : je vous invite à faire une intervention à la fin du Conseil municipal.

M. SIDLER : je vous signale juste que selon la loi sur l'administration des communes (LAC), une pétition doit être portée à l'ordre du jour de la séance du Conseil municipal.

Mme VERGAIN : je vous invite à faire votre intervention plus tard, merci.

**4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

M. BONFANTI : j'en ai deux pour ma part, la première étant le document que vous avez trouvé sur votre bureau, qui est un point de situation par rapport aux différentes motions qui avaient été présentées par les partis politiques. Il y a quatre motions où il y a un point de situation. Je vous laisse en prendre connaissance. Nous continuerons dans cette voie-là, chaque fois qu'une motion sera présentée. Quelques mois plus tard, nous viendrons avec un point de situation pour vous montrer où nous en sommes. Une autre information sur votre bureau concerne le calendrier de levée des déchets 2018. Comme vous l'avez constaté, il contient différents éléments sur les levées des déchets pour l'année prochaine, ainsi que différentes informations sur les événements qui seront organisés et réalisés par la Ville de Lancy.

M. RENEVEY : trois petites choses. Tout d'abord concernant les questions de M. AESCHBACHER concernant la sécurité, j'ai les réponses sous les yeux. Je propose, si M. AESCHBACHER est d'accord, qu'on en parle dans les divers de la prochaine commission de sécurité, ce qui permettra d'avoir une petite discussion en fonction de la réponse donnée. Si M. AESCHBACHER souhaite que je donne la réponse ce soir, il peut revenir lors des propositions individuelles et questions et je lui donnerai la réponse. Concernant la question écrite de M. CLEMENCE, il y avait passablement de points pour lesquels il fallait faire des recherches. Nous sommes à bout touchant mais nous n'avons pas encore la réponse, ce sera pour le prochain Conseil Municipal. Nous n'avons donc pas oublié cette question. Ensuite, une toute petite information pour les membres de la Commission des sports, samedi matin il y aura un petit tournoi avec des enfants au Judo Kwai au Petit-Lancy. Celles et ceux qui souhaitent faire un saut pour ce petit tournoi, sont également invités.

M. LORENZINI : vous dire – vous avez un flyer jaune à cet effet sur vos places – que nous avons été contactés – je crois déjà l'année passée – par la Poste au niveau régional qui nous informait du constat que son agence du Petit-Lancy Marbriers enregistrait des résultats commerciaux totalement insatisfaisants. Le nombre de courriers postés dans cette poste était en chute libre - ce qui était un peu à prévoir étant donné le déplacement depuis les Ormeaux - et que finalement cette poste n'était utilisée pratiquement que par les personnes qui

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 novembre 2017**

venaient rechercher des recommandés ou des colis. Forts de ce constat, La Poste nous avait approchés en nous disant qu'elle comptait fermer cette agence postale.

Je tiens à préciser qu'ils sont venus avant le grand projet national de restructuration annonçant toute une série de fermetures d'offices postaux. Là, il s'agissait juste du constat qu'après bientôt trois ans, cette poste ne répondait pas du tout aux standards fixés par la Poste en termes d'utilisation. Ils sont donc venus pour voir quelles possibilités il y avait de maintenir une offre. Différentes pistes ont été discutées avec le Conseil administratif, notamment celle de pousser en faveur d'une relocalisation. Nous avons un peu réfléchi à des possibilités dont il ressort qu'il n'y en a pas vraiment d'évidentes en termes de centralité au Petit-Lancy. Il est vrai que le quartier des Marbriers est un quartier en devenir, qui a un peu tardé à se développer, ce qui explique probablement un manque d'affluence.

La Poste nous a fait ensuite fait une proposition qui consistait à trouver un partenariat, dans le but d'installer une agence postale. La proposition nous a semblé être une bonne proposition. L'agence postale est une formule offrant quasiment la totalité des prestations d'un office de poste, l'exception majeure étant le retrait des commandements de payer. On peut y poster des lettres, acheter des timbres, retirer des recommandés, retirer et déposer des colis, retirer de l'argent, payer avec une carte.

Les prestations sont très similaires à celles d'un office de poste. Les horaires sont mêmes élargis par rapport à ceux d'une poste puisqu'en général les partenariats sont passés avec des tea-rooms ou des restaurants qui ont des horaires d'ouverture élargis. Ensuite, il a fallu plus d'une année à la Poste pour trouver le partenaire idéal. Finalement, ils ont trouvé un partenariat avec le Petit-Lancy Gourmand - le tea-room situé à côté de l'office de poste dont l'entrée est actuellement commune avec l'office de poste - qui va reprendre les locaux pour profiter de s'agrandir et d'installer cette agence postale.

Pendant des mois, nous avons attendu des éléments pour qu'ils nous donnent une réponse mais rien ne venait. Les choses se sont accélérées et nous avons reçu, il y a maintenant deux semaines et demie, l'information qu'ils avaient enfin trouvé un accord et qu'ils avaient une planification extrêmement serrée pour faire des travaux d'adaptation du tea-room. La suppression formelle de leur agence postale se déroulera entre Noël et Nouvel-an, ce qui implique que cette nouvelle agence pourra ouvrir à la rentrée, sauf erreur, le 10 janvier 2018. Pendant la période transitoire du 3 au 9 janvier, les habitants, pour aller chercher des recommandés, des courriers ou des paquets, devront aller à l'office qui sera signalé sur leur avis. Pendant la période de Noël, il y aura sur place une personne qui pourra leur expliquer comment fonctionne ce nouveau concept d'agence postale.

Le flyer que vous avez devant vous est un tout ménage qui sera distribué demain dans le quartier concerné, c'est à dire une bonne partie du Petit-Lancy. L'information n'a malheureusement pas, pour une question de délais trop courts, pu être faite dans le journal communal, elle sera par contre mise en ligne à partir de demain sur le site de la commune de Lancy pour informer au mieux la population. Il y aura également une lettre, semble-t-il personnalisée, aux habitants du secteur concerné. Nous espérons avoir quand-même pu préserver le minimum syndical en termes de prestations postales pour la population lancéenne. Nous regrettons évidemment – nous avons eu l'occasion de le dire et de le répéter – la décision initiale prise il y a quelques années de quitter un emplacement qui marchait extrêmement bien pour la Poste. Le constat est ce qu'il est, et il est vrai qu'il n'y avait pas énormément d'alternatives à la proposition qui nous était faite.

**5) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

Il n'y a pas de propositions.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 novembre 2017

6) PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF

---

**Viaduc des Grandes-Communes – Construction d’espaces  
artisansaux – Crédit d’étude (Fr. 150’000.-) (131-17.12)**

=====

Mme VERGAIN : C’est une entrée en matière, je cède la parole au Conseil administratif.

M. LORENZINI : vous visualisez tous le viaduc des Grandes-Communes sur son tronçon côté Caroline-Morgines. Le viaduc est actuellement occupé. Sous le viaduc, il y a des places de parking à disposition principalement de caravanes, de vans. Il y a également un espace de stockage utilisé par le service de l’environnement. C’est un quartier en pleine mutation. Il y a maintenant quelques années, des marbriers qui cherchent à pouvoir développer le plan localisé de quartier situé près de la maison de quartier du Plateau, avaient approché la Ville de Lancy en disant qu’ils avaient besoin de se relocaliser dans un endroit où ils pourraient faire un certain nombre de nuisances - puisque c’est une activité qui génère des nuisances - mais également à des prix abordables et ils avaient repéré cet emplacement. Sur cette base, le service des travaux a développé un projet qui consisterait à réaliser un certain nombre de lots sous ce viaduc, des lots composés de parties fermées, exploitables, chauffées et d’un espace extérieur pour le travail d’artisans. Cela permettrait de relocaliser entre six et sept structures lancéennes qui cherchent à se déplacer pour effectuer des réalisations, souvent des réalisations de logements dans des zones de développement. Ce projet pourra vous être présenté plus en détail lors de la prochaine commission des travaux.

Mme VERGAIN : nous allons voter sur l’entrée en matière.

*L’entrée en matière est acceptée à l’unanimité.*

Mme VERGAIN : nous allons voter un renvoi en commission des travaux.

M. MATHIEU : les Verts voteront ce renvoi en commission des travaux, mais étant donné qu’il s’agit d’une promotion économique qui nous semble intéressante, qui peut-être a de l’avenir, ce serait bien d’avoir une information en commission d’administration. Il n’y a pas besoin de le voter formellement.

*Le renvoi en commission des travaux et information à la commission de l’administration est accepté à l’unanimité.*

7) COMMISSION DES FINANCES ET DU LOGEMENT – Séance du 27 novembre 2017 –  
Rapporteur : Mme Nancy RUERAT

---

a) Vente à la Fondation communale immobilière de Lancy de la parcelle 3882, chemin de  
Pesay (Fr. 3’541’918.-) (128-17.11)

=====

Mme RUERAT présente le sujet : Tout d’abord, le conseiller administratif en charge des finances, M. Lorenzini, a fait la présentation du périmètre compris entre l’avenue Eugène-Lance et la route de St-Julien ainsi que de la parcelle qui se situe de l’autre côté de la route de St-Julien. Plus précisément, il s’agit du chemin pour lequel le Conseil municipal a voté le transfert du domaine public au domaine privé communal en 2015.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 novembre 2017**

Ainsi, la commune dispose de 2861 m<sup>2</sup> sur ce périmètre. Le passage du domaine public au domaine privé a eu une incidence financière sur le terrain. Désormais, il vaut CHF 1238.- le m<sup>2</sup> et le prix de la vente a été arrêté à CHF 3'541'918.-.

De plus, la Fondation suisse-allemande Turidomus est propriétaire de plusieurs immeubles qui se trouvent sur le périmètre en question.

Un concours d'architecture a été mis en place afin de réaménager ce quartier. Le lauréat de ce concours est le bureau Jaccaud Spicher Architectes Associés dont le projet architectural a été accepté à l'unanimité par le jury.

Comme il s'agit d'une zone de développement, le Conseil administratif a estimé que la Fondation communale immobilière de Lancy était destinée à gérer la construction des logements d'utilité publique. Elle disposera de deux immeubles. Le chantier pourrait démarrer en 2019.

En outre, la Fondation communale immobilière et Turidomus procéderont à une réorganisation des parcelles afin de permettre à chacun des propriétaires de bâtir ses bâtiments. Pour réaliser le projet, la Fondation communale devra recourir à des fonds propres qui seront demandés sous forme de dotation de LUP à l'Etat de Genève. Elle devra aussi s'endetter à hauteur de 80% par le biais d'un crédit hypothécaire. C'est pourquoi la Fondation communale immobilière demande dans le même arrêté le droit de s'endetter à hauteur de CHF 25'000'000.-.

Un commissaire a demandé combien d'appartements seront détruits et combien de nouveaux appartements seront construits. 350 logements sont prévus et actuellement il en existe une centaine.

La vente à la Fondation communale immobilière de Lancy de la parcelle 3882 au chemin de Pesay a été acceptée à l'unanimité, moins une abstention.

Mme VERGAIN : il s'agit d'un arrêté, j'ouvre le débat. S'il n'y a pas de débat, nous allons passer au vote.

***Vente à la Fondation communale immobilière de Lancy de la parcelle 3882 – chemin de Pesay  
(Fr. 3'541'918.-) (128-17.11)***

*Vu le projet de construction de logements sur les parcelles 2363, 2700, 3882, 4392, 3884, situées dans le périmètre entre le chemin de Pesay et des Anémones, ainsi que sur la parcelle 4022 située à la route de Saint-Julien,*

*Vu que ce projet a fait l'objet d'un concours d'architecture selon la norme SIA 142, organisé par les propriétaires des parcelles susvisées,*

*Vu que la Ville de Lancy est propriétaire de la parcelle 3882 (chemin de Pesay) et que cette parcelle, par décision du Conseil municipal du 29 janvier 2015, a fait l'objet d'une désaffectation et d'un transfert du domaine public au domaine privé communal,*

*Vu que la Fondation communale immobilière de Lancy envisage la réalisation d'un immeuble de logements d'utilité publique en profitant des droits à bâtir de la parcelle 3882,*

*Vu que, pour permettre cette réalisation, la Ville de Lancy devrait vendre la parcelle 3882 à la Fondation communale immobilière de Lancy,*

*Vu que le prix d'achat de cette surface sera financé par des fonds LUP,*

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 novembre 2017

*Vu que la Fondation communale immobilière de Lancy ne dispose pas de fonds propres en suffisance pour réaliser ses immeubles et qu'elle devra recourir à l'emprunt à hauteur de 25 millions de francs,*

*Vu que la construction de ces immeubles par la Fondation communale immobilière de Lancy impose un remaniement parcellaire préalable,*

*Vu que l'article 11, alinéa 2, lettre a) des statuts de la Fondation communale immobilière de Lancy prévoit que toutes les décisions de la Fondation précitée relatives à l'acquisition ou l'aliénation de biens immobiliers sont soumises à l'approbation du Conseil municipal, sous peine de nullité,*

*Vu que l'article 11, alinéa 2, lettre e) des statuts de la Fondation communale immobilière de Lancy prévoit que toutes les décisions de la Fondation précitée relatives à la constitution de tout emprunt sont soumises à l'approbation du Conseil municipal, sous peine de nullité,*

*Vu le rapport de la commission des finances et du logement, séance du 27 novembre 2017,*

*Vu l'article 30, lettre h, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

*Sur proposition du Conseil administratif,*

*Le Conseil municipal*

**DECIDE**

à l'unanimité, soit par 30 oui / 0 non / 0 abstention

1. *De vendre à la Fondation communale immobilière de Lancy la parcelle 3882 de Lancy (chemin de Pesay) d'une superficie de 2'861 m2, propriété du domaine privé communal, pour lui permettre de construire des logements d'utilité publique, et de l'autoriser à acquérir ladite parcelle, conformément à ses statuts.*
2. *De fixer le prix de cette vente à Fr. 3'541'918.-, soit Fr. 1'238.- le m2.*
3. *D'autoriser la Fondation communale immobilière de Lancy à s'acquitter de ce prix de vente dans le délai de 60 jours après l'entrée en force de l'autorisation de construire lesdits logements.*
4. *De transférer, du patrimoine administratif au patrimoine financier, la parcelle 3882 de Lancy, dont la valeur comptable au bilan est de Fr. 0.-.*
5. *De comptabiliser le gain comptable de cette opération de CHF 3'541'918.- aux comptes de fonctionnement, rubrique 9630.44110.*
6. *D'autoriser la Fondation communale immobilière de Lancy, conformément à ses statuts, à recourir à l'emprunt à concurrence de Fr. 25'000'000.- pour financer la construction de l'immeuble précité.*
7. *D'autoriser la Fondation communale immobilière de Lancy, conformément à ses statuts, de procéder à tout remaniement parcellaire nécessaire à la construction d'un ou plusieurs*

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 novembre 2017

*immeuble(s) de logements d'utilité publique utilisant les droits à bâtir de la parcelle 3882 de Lancy (chemin de Pesay).*

8. *De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour la signature des actes relatifs à cette opération.*

\* \* \* \* \*

**b) Amortissement complémentaire 2017 sur le crédit relatif à la participation communale au coût des travaux pour la réalisation de la couverture de la T104 (Fr. 2'500'000.-) (129-17.11)**

=====

Mme VERGAIN : il s'agit d'un arrêté, Mme RUERAT vous avez la parole.

Mme RUERAT présente le sujet : La commune a été informée de rentrées exceptionnelles sur le bouclement des comptes 2016. Ces rentrées inhabituelles proviennent de la sortie d'une situation fiscale particulière dont bénéficiait une importante société et qui a été soumise à un rattrapage. Le Conseil administratif a décidé d'amortir la couverture de la T104. Pour rappel, il s'agit de la tranchée couverte qui se trouve dans le quartier des Palettes.

Il a été précisé qu'à la fin du mois de décembre, il restait la somme de CHF 3'465'000.- à amortir et que l'amortissement ordinaire pour 2017 était de CHF 577'000.-. Ainsi, l'amortissement complémentaire est de CHF 2'500'000.-.

Le choix a été porté sur un objet dont l'amortissement était une somme raisonnable par rapport aux rentrées attendues. En effet, l'Etat a envoyé un correctif qui garantit à la commune de percevoir la somme de CHF 2'500'000.-. L'amortissement complémentaire n'étant pas inscrit au budget 2017, il devra donc être voté avant la fin de l'exercice. Une fois voté, le chiffre définitif passera dans les écritures et ne pourra plus être changé.

L'amortissement complémentaire 2017 sur le crédit relatif à la participation communale au coût des travaux pour la réalisation de la couverture de la T104 (Fr. 2'500'000.-) (129-17.11) a été accepté à l'unanimité

Mme VERGAIN : il s'agit d'un arrêté, j'ouvre le débat. Il n'y a pas de commentaires, nous allons passer au vote de cet arrêté.

***Amortissement complémentaire 2017 sur le crédit relatif à la participation communale au coût des travaux pour la réalisation de la couverture de la T104 de Fr. 2'500'000.- (129-17.11)***

*Vu la délibération du Conseil municipal du 21 décembre 1988 relative à l'ouverture d'un crédit de Fr. 15'000'000.- destiné à la participation communale à la couverture de la T104, et approuvée par arrêté du Conseil d'Etat le 16 janvier 1991,*

*Vu la possibilité de procéder à un amortissement complémentaire dans le compte de fonctionnement 2017,*

*Vu le rapport de la Commission des finances et du logement, séance du 27 novembre 2017,*

*Vu l'article 30, alinéa 1, lettre d, de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,*

*Sur proposition du Conseil administratif,*

*Le Conseil municipal*

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 novembre 2017

**DECIDE**

à l'unanimité, soit par 30 oui / 0 non / 0 abstention

1. de procéder à un amortissement complémentaire sur le crédit relatif à la participation communale au coût des travaux pour la réalisation de la couverture de la T104 (tranchée couverte des Palettes) pour un montant de Fr. 2'500'000.-.
2. de comptabiliser cet amortissement complémentaire du patrimoine administratif sur la rubrique 62.332 du compte de fonctionnement.
3. d'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire complémentaire 2017 de Fr. 2'500'000.-.
4. de couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

\* \* \* \* \*

**8) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 4 décembre 2017 – Rapporteur : M. Thierry DEROBERT**

**Comptage des énergies – Crédit d'investissement (Fr. 200'000.-) (130-17.11)**

=====

M. DEROBERT présente le sujet: Il s'agit d'un investissement qui nous permettra de recueillir des données concrètes à propos des bâtiments et de leur consommation énergétique. Si nos bâtiments les plus récents ou rénovés récemment ne sont pas concernés, car déjà équipés, ce n'est pas le cas des plus anciens et on aimerait les doter de sous-compteurs. Ceci nous permettrait de connaître plus précisément la consommation en temps réel de chaque partie des bâtiments et ainsi de prévenir les différentes dérives qui pourraient survenir. En effet, ces anciens bâtiments sont souvent les plus énergivores et requièrent plus d'attention de la part de nos services. Il s'agit donc de la mise en place de plus de 100 compteurs, ce qui explique la somme de 200'000.-. Il nous est précisé qu'il faudra encore choisir le système d'acquisition et de transmission des données, cela se fera en touche finale pour le traitement global de notre consommation énergétique sur l'ensemble de nos bâtiments. La question reste cependant ouverte sur le choix de l'emploi du GSM ou de la fibre optique pour la transmission de ces données. Une séance aura lieu normalement en janvier avec les SIG et le système informatique. Les systèmes d'acquisition et de transmission feront l'objet d'un autre crédit. La commission a acceptée ce texte à l'unanimité.

Mme VERGAIN : il s'agit d'un arrêté, j'ouvre le débat. Il n'y a pas d'interventions, nous allons passer au vote de l'arrêté.

***Comptage des énergies – Crédit d'investissement Fr. 200'000.- (130-17.11)***

*Vu le plan énergétique des bâtiments du patrimoine administratif permettant de comparer les différentes consommations (thermique, électrique, eau) pour tirer un bilan de la consommation énergétique,*

*Vu la nécessité d'assurer un suivi permettant de mettre en évidence des améliorations possibles et de déceler rapidement d'éventuels problèmes techniques,*

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 novembre 2017**

*Vu le projet d'équiper divers bâtiments du patrimoine administratif de compteurs d'énergie et d'installer un système de télérelevage des index,*

*Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 4 décembre 2017,*

*Sur proposition du Conseil administratif,*

*Le Conseil municipal*

**DECIDE**

à l'unanimité, soit par 30 oui / 0 non / 0 abstention

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 200'000.- pour équiper divers bâtiments du patrimoine administratif de compteurs d'eau, d'électricité et de chaleur.*
2. *de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, sous la rubrique 08.503.*
3. *de porter cette somme au bilan, sous la rubrique 08.143.*
4. *de financer partiellement ce crédit par une subvention du « Fonds énergie des collectivités publiques », non estimée en l'état, rubrique 08.661.*
- 5) *d'amortir la somme nette en 10 ans dès 2018, par le compte de fonctionnement, sous la rubrique 08.331.*

\* \* \* \* \*

**9) MOTION DU GROUPE DES VERTS « Les skate-parks, lieux emblématiques de la non-mixité ? »**

---

Mme VERGAIN : je cède la parole à M. SIDLER

M. SIDLER : il s'agit d'une motion que l'on vous propose ce soir, en vue de la fin proche des travaux au parc Louis-Bertrand, notamment la partie du Skate-Plaza. A l'époque, on avait relevé dans cette enceinte que le parc était très utilisé pour des usages très diversifiés, qu'il y avait une grande hétérogénéité au niveau des utilisateurs et de leur âge. Les soucis qui avaient été relevés à l'époque par rapport au skate plaza étaient liés à la prévention des risques d'accidents pour les jeunes utilisateurs ainsi que les risques liés aux rapports de voisinage par rapport à la fréquentation nocturne du site. Aujourd'hui, suite à un article qui a paru dans le Courrier et des enquêtes de la Ville de Genève sur les installations sportives de rue de ce type, il s'avère qu'effectivement, enquête à l'appui, chiffres à l'appui, les fréquentations sont très déséquilibrées au niveau de la mixité, de la diversité homme-femme, sur ces lieux. Il nous a paru intéressant d'aborder ce point, de façon à ce qu'on puisse compléter et montrer notre volonté au Conseil administratif, qui a probablement des idées quant à la façon dont il entend gérer ce site. Vous avez la motion sous les yeux, je vais juste rappeler les trois invites.

Mme VERGAIN : je vous demanderai peut-être de faire lecture de votre motion afin que le public soit au courant.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 novembre 2017**

M. SIDLER présente la motion : L'article paru dans le Courrier du 27 novembre 2017 « Dans l'arène avec les skateuses » relate un constat problématique de la Ville de Genève : les skate-parks ne sont quasiment pas fréquentés par les filles, ou alors comme spectatrices. Ce déséquilibre ne serait pas lié à un désintérêt de leur part, mais notamment à un déficit de modèles féminins et un manque d'assurance.

Considérant :

- l'ouverture prochaine du Skate-Plaza du Petit-Lancy au parc Louis-Bertrand,
- l'intérêt de permettre aux débutants comme aux confirmés de pratiquer leur sport favori,
- le souci de mixité dans la pratique des sports de rue à Lancy,
- l'initiative lancée en Ville de Genève pour rééquilibrer la fréquentation de ses skate-parks,

Le Conseil municipal de Lancy invite le Conseil administratif à

- communiquer dès à présent sur la destination mixte du nouveau Skate-Plaza,
- proposer durant au moins 6 mois dès l'ouverture du dispositif un rendez-vous hebdomadaire à l'attention des filles de tout âge, désireuses de s'initier à ce sport, encadré par des skateuses genevoises aguerries,
- instaurer des horaires « débutants » et proposer annuellement des sessions d'initiation encadrées, pour les jeunes des deux sexes.

M. SIDLER : rapidement sur ces trois invites, l'idée est de pouvoir avoir des flyers qui présentent cette nouvelle infrastructure à la population, où on ne voit pas que des jeunes virtuoses mâles qui font des loopings à l'aide de leur planche à roulettes, mais où on voit aussi des jeunes filles et femmes exercer ce sport. Et puis, peut-être marquer le coup pendant l'année prochaine, essayer d'attirer les filles par des rendez-vous spécialement prévus pour elles. Et ne pas oublier que dans ces skate-parks, je crois que le problème est surtout un problème de déséquilibre entre les débutants et les initiés et il faudrait donc arriver à proposer régulièrement des horaires où les débutants osent se lancer, même s'il y en a qui sont vraiment très à l'aise dans ces infrastructures. Si jamais il y a des questions, j'y réponds, mais je vous propose de réserver un bon accueil à cette motion.

M. COUTO : je suis un peu sceptique avec cette motion. Dire qu'il faut faire la parité entre garçons et filles pour ce type de sport, comme pour d'autres choses, ce n'est pas pratique courante. Il faut quand-même comprendre qu'il y a certaines activités, certaines choses où il y a plus de garçons, d'autres où il y a plus de filles, c'est comme ça, c'est la loi de la vie. Sinon, si on veut faire la parité de tout, bientôt on va nous dire que les hommes doivent venir en jupe à ce Conseil municipal parce qu'il y a aussi des femmes qui viennent en pantalon. [rires].

Cela me paraît bizarre de devoir toujours comparer ce qu'on ne peut pas, s'il y a des femmes, il y a des femmes, s'il y a des hommes, il y a des hommes, ce n'est pas une question d'être macho ou autre, c'est une question de la loi de la nature. Après, tout cela va coûter de l'argent. A un moment donné, on dit qu'il faut proposer annuellement des sessions d'initiation encadrées, qui va payer cela ? Pourquoi des sessions encadrées pour ce type de sport et pas pour d'autres, le karaté par exemple, comme ma fille le fait, et je dois payer bien sûr, ou des cours de musique ou d'autres choses. A ce moment-là, on va dire à la commune qu'elle fasse des cours d'initiation pour tous les sports, toutes les activités, aux frais de la commune. A moins que vous ayez la solution miracle pour que cela ne coûte rien à la commune.

Donc, dans tout cela, je pense que dans cette motion, faire des affiches sur lesquelles des garçons et des filles font des pirouettes pourquoi pas, mais toutes les autres choses qui, à mon avis, vont apporter une charge financière à la commune, me paraissent un peu farfelues. En plus, le parc, que je sache, n'empêche pas les filles de venir, je ne pense pas qu'il va y avoir des affiches qui vont dire que c'est uniquement pour les garçons. Donc les filles pourront venir. Il

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 novembre 2017**

y aura certainement des filles qui seront motivées, d'autres pas. Pour la sécurité, éventuellement, c'est vrai que l'on peut dire que pour les jeunes garçons aussi, c'est une question concrète et il faut faudrait faire passer la police municipale, plusieurs fois. Pour le reste, je trouve que c'est un peu exagéré. Donc, on refusera cette motion.

Mme GILLIERON : pour répondre à mon collègue, j'aimerais juste rappeler que dans l'espace public, on a beaucoup de jeunes hommes et très peu de jeunes filles et c'est un peu dommage. On peut aussi même dire que finalement, c'est peut-être parce qu'on ne propose pas des activités, qu'elles ne viennent pas. C'est aussi le cas dans les maisons de quartier. Combien de fois entend-on des comités dire que finalement ils n'arrivent pas à toucher les jeunes filles ? Pourquoi ne pas profiter d'une activité qui peut les attirer pour justement permettre à ces jeunes filles d'avoir des activités communes plutôt que de toujours séparer les deux sexes dans des activités qui sont formatées ?

M. RENEVEY : c'était simplement pour vous signaler que le sujet est d'ores et déjà prévu à la prochaine commission des sports puisque, comme vous le savez, les travaux du parc arrivent à bout touchant. Nous avons prévu une inauguration au printemps prochain mais il se trouve que l'appel est tellement fort que certains jeunes franchissent déjà les barrières pour aller pratiquer l'activité. Nous avons prévu dès le départ un accompagnement pour toutes les raisons qui ont été évoquées, notamment pour les questions de vandalisme et les questions aussi de sécurité. C'est un accompagnement modeste mais néanmoins prévu. Effectivement, c'était une présentation que je souhaitais faire à la commission des sports, sur le fait d'avoir dans un premier temps un premier accompagnement qui irait jusqu'à l'inauguration proprement dite et ensuite de conclure un véritable contrat de prestation avec ces personnes qui pourraient continuer l'accompagnement. Il faut savoir que dans ce genre de site, outre les problématiques de vandalisme ou de sécurité, il y a aussi - et cela a été relevé par certains d'entre vous - des pratiques très différentes. Il y a la pratique femme-homme, il y a la pratique débutant-chevronné, il y a aussi les différentes pratiques qui sont exercées (skate, vélo, trottinettes, etc.). Tout ceci doit cohabiter le plus harmonieusement possible. Il est vrai que si on laisse faire, le risque est d'avoir une jungle, avec un certain nombre de gens plus forts que d'autres qui prennent possession des lieux, ce que nous ne souhaitons pas. Si nous voulons que la situation se passe le plus harmonieusement possible, avec tous ces différents protagonistes, et on sent vraiment d'ores et déjà que l'intérêt est là, il faut que cet accompagnement puisse se faire. Je ne sais pas si vous allez voter la motion ou pas, mais sachez tout de même que cette discussion aura lieu à la prochaine commission des sports.

M. AESCHBACHER : j'ai effectué une lecture - qui est assez rare de ma part - du Courrier aujourd'hui. Dans le Courrier, il y avait un article intéressant sur l'inauguration du skate-park et il y avait notamment deux points. Un point, qui vient d'être mentionné par M. RENEVEY, qui parlait d'une convention signée avec l'association PULP 68 afin d'encadrer les personnes qui souhaitaient aller au skate-park et notamment s'initier. Et surtout il y a un point, qui est pour moi beaucoup plus important, c'est que cette motion enfonce des portes ouvertes puisque lorsqu'on écoute ce que dit un membre de cette association, celle-ci se dit « choquée par la vision caricaturale que les politiques et un récent reportage du Courrier ont véhiculée, la motion notamment. Oui, il y a des skateuses à Plainpalais et encore plus au skate-park de La Praille. Certes, nous sommes minoritaires et les filles sont moins fortes car elles s'y sont mises plus tard, mais les temps changent. »

Aujourd'hui, encore plus après avoir entendu M. RENEVEY, je pense que cette motion enfonce des portes ouvertes et c'est pour cela que le PLR ne la votera pas, indépendamment du fait que cela peut amener des coûts supplémentaires. Comme ce sera traité à la commission des sports, je pense que ça sera intéressant d'avoir un véritable débat sur ces choses-là.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 novembre 2017**

M. RAY : en dehors du côté garçon-fille qu'il y a dans cette motion, je trouve que ce qui est très important, c'est le côté débutant et quasi professionnel. Je pense que c'est extrêmement important qu'on vote cette motion pour qu'on ait quelqu'un qui puisse accompagner les jeunes qui commencent, parce qu'en général, les skate-parks sont dominés par ceux qui savent faire et ceux qui veulent se lancer ne peuvent pas. Donc tout ces arguments, ces histoires d'impôts, ces trucs, c'est du bullshit. Soutenez cette motion. Merci.

Mme DEGLI AGOSTI : je voulais dire que le fait de favoriser les filles dans ce genre de sport, cela peut peut-être aider à ce que l'évolution du quartier se fasse mieux. Parce qu'en général, ce qui se passe, c'est que les garçons commencent un peu à rouler les mécaniques, les filles sont plus timides, et pour éviter que cela ne dérape, je pense que ce serait une bonne idée qu'on aille dans ce sens.

M. COLLEONI : pour le groupe PDC, vu que cette motion, comme l'a dit M. RENEVEY, va être discutée en commission des sports, je propose vraiment qu'on renvoie cette motion en commission des sports, pour qu'on puisse discuter du débat homme-fille-skate. Je ne pense pas qu'on arrive à débattre maintenant sur ce sujet qui est ni ancien, ni genevois. Je propose donc qu'on renvoie cette motion en commission des sports.

Mme VERGAIN : vous proposez formellement un renvoi en commission. Nous n'allons donc parler plus que du renvoi en commission.

M. SIDLER : avant de renvoyer en commission, juste sur le fait « d'enfoncer les portes ouvertes », le travail a été fait dans les dernières semaines par le Conseil administratif alors que la motion a été déposée il y a quelques temps déjà. Les portes n'étaient pas forcément aussi ouvertes que cela à l'époque. Par rapport à la citation, M. AESCHBACHER, vous avez raison, je ne sais pas pourquoi la personne est choquée car à la phrase précédente, elle dit elle-même qu'elle soutient la motion. C'est tout ce que je voulais dire et je suis tout à fait favorable à un renvoi en commission des sports. Je trouverais très dommage qu'une motion soit refusée pour qu'ensuite ce soit le Conseil administratif qui vienne avec la même proposition et que là, elle soit discutée. Je ne comprendrais pas très bien, à part une politique politicienne, ce qui n'était vraiment pas le but de cette motion.

M. FLURY : vous avez entendu de la part du Conseil administratif qu'il s'était déjà penché sur cette problématique et que ça allait figurer à l'ordre du jour de la commission des sports. A notre avis, il n'y a pas besoin de renvoyer une motion en commission des sports pour dire au Conseil administratif de faire ce qu'il doit faire et qu'il est déjà en train de faire. Nous sommes dans la position de refuser le renvoi de la motion en commission et de la voter négativement ce soir.

Mme VERGAIN : est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Si tel n'est pas le cas, nous allons voter le renvoi en commission.

***Le renvoi en commission est accepté par 18 oui, 11 non et 1 abstention.***

**10) COMMISSION DE LA CULTURE –Séance du 20 novembre 2017 – Rapporteur : Mme Corinne GACHET CREFFIELD**

**a) Election du/de la Président/e**

Mme VERGAIN : Mme GACHET CREFFIELD vous avez la parole pour le point a. Auparavant, j'excuse nos députés qui vont quitter la séance pour aller voter le budget.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 novembre 2017**

Mme GACHET CREFFIELD présente le sujet : Le groupe socialiste propose Monsieur Nicolas Clémence pour la présidence de la commission culture en remplacement de Monsieur Van der Linden. Pour éviter les cumuls de fonction, Monsieur Clémence remet la présidence de la commission de l'aménagement.

**b) Présentation du projet culturel multidisciplinaire dans le cadre du périmètre PAV**  
=====

Mme GACHET-GREFFIELD présente le sujet : Dans le cadre du développement du quartier Praille-Acacias-Vernets, une réserve a été décidée pour créer un espace dédié à la culture. La question s'est donc posée de savoir quel type d'équipement était nécessaire. La première idée était de créer un centre culturel pluridisciplinaire. La communauté des communes urbaines, dont Lancy fait partie, a mandaté le bureau d'urbanistes URBZ pour réfléchir à ce projet.

Monsieur Echanove de ce bureau indique que le mandat portait sur l'examen de l'opportunité de créer un centre culturel de 6000 m<sup>2</sup> dans le socle du projet de l'Etoile qui regroupera entre autres deux grandes tours et des équipements publics à l'horizon 2036. Ils ont organisé des entretiens avec les acteurs culturels suisses, ainsi que des ateliers d'échange. Il ressort globalement que les acteurs culturels ne veulent pas d'un centre dit de diffusion, mais un centre de création et de rencontre dans lequel on pourrait également proposer des résidences d'artistes, qui soit ouvert sur l'espace public. Il faudra également prévoir des équipements pouvant accueillir des manifestations culturelles en toutes saisons, ainsi que des espaces sociaux comme par exemple des cafés, restaurants et galeries.

Concernant le financement, il serait souhaitable qu'il soit participatif et si possible autonome vis-à-vis du politique. Il faudrait qu'il soit géré par une fédération d'acteurs ou d'institutions et d'associations qui adhèreraient tous à une charte. Il faudrait nommer un curateur qui aurait pour mission de coordonner l'ensemble avec l'aide d'une équipe administrative dont la mission serait de récolter des fonds.

L'urgence aujourd'hui est d'avoir une projection claire d'un programme pour le premier PLQ. Sur le plan politique, il s'agit de savoir dans un premier temps s'il y a une adhésion des communes et de l'Etat aux propositions apportées par URBZ et dans un deuxième temps de déterminer les modalités de mise en œuvre du projet.

**c) Programmation 2018 des centres d'art**  
=====

Mme GACHET-GREFFIELD présente le sujet : Madame Kunz présente la programmation 2018 de la Ferme de la Chapelle et de la Villa Bernasconi.

Pour la Ferme de la Chapelle, il y aura 6 expositions qui accueilleront entre autre les artistes suivants : Sébastien Mettraux qui travaille sur des lieux déshumanisés, Annabel Aoun Blanco et Agathe Naïto, Christine Sefolocha avec une thématique autour des bateaux, Nicolas Dhervillers et Michael Rampa qui mélangeront des techniques photo et peinture.

Pour la Villa Bernasconi, la première exposition portera sur le thème du fil avec la présentation d'œuvres de Muriel Décaillet, de Claire Morgan, de Claudia Losi, de Gaëlle Chotard, de Lionel Sabatté, de Lorna Bornand, de Iris Hutegger et de Maria Lai.

Afin de valoriser la collection permanente de Lancy, il est prévu, pour chaque exposition, de mettre en évidence une œuvre en lien avec l'exposition. L'œuvre qui concerne la thématique

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 novembre 2017**

du fil est celle d'Alexandre Joly. Il s'agira également d'organiser un évènement autour de ces différentes œuvres pour les faire connaître au public.

La deuxième exposition de la villa Bernasconi donnera carte blanche au collectif hécatombe.

Les travaux de rénovation de la villa doivent avoir lieu en 2018. Toutefois une 3<sup>ème</sup> exposition est prévue au cas où les travaux devaient être repoussés. Elle portera sur le thème de l'art contemporain et les jeux d'enfants. Quant à la dernière exposition, ce sera une exposition collective autour du dessin.

**d) Divers**

=====

Mme GACHET-GREFFIELD présente le sujet: Concernant la programmation de la villa Bernasconi, un commissaire suggère de présenter une rétrospective sur les dessins de Mix et Remix de Burki.

**11) COMMISSION DE LA SECURITE –Séance du 21 novembre 2017 – Rapporteur : Mme Bénédicte MARMY****a) Présentation du chef du service de la protection de la population**

=====

Mme MARMY présente le sujet: M. Renevey rappelle que M. Rosé a réorienté sa carrière professionnelle au sein de l'administration générale. M. Gischig a donc été recruté pour succéder à M. Rosé au service de protection de la population. M. Gischig explique son parcours professionnel. Il a débuté sa carrière en tant qu'électricien puis a fait un brevet fédéral de sécurité hospitalière. Il a ensuite travaillé pour divers services de l'Etat de Genève, notamment la Police cantonale et les HUG, pour le groupe enquête et le groupe sécurité. Il s'est ensuite dirigé vers l'instruction, à l'inspectorat cantonal de la Police du feu ainsi que de la Protection civile et des pompiers. Il a acquis un diplôme fédéral d'instructeur pompier et Protection civile. Ensuite, il a été formé pour instruire les écoles de recrues volontaires des pompiers et s'occuper de l'adaptation des Etats-majors de crise, sur le plan cantonal. Puis il a travaillé pour une banque privée de la place.

Ensuite M. Gischig est revenu à la formation et a travaillé pour la ville de Genève, comme instructeur et responsable du centre de formations et de compétences du SIS, à Versoix. Il gérait la formation des polices municipales, cantonales et des organisations des pompiers volontaires et professionnels, ainsi que les formations RH pour la ville de Genève. Et enfin, il a postulé pour le poste de responsable du service de protection de la population de la Ville de Lancy qu'il occupe depuis plus de trois mois. Il se retrouve dans des fonctions ouvertes au niveau de la sécurité et des contacts avec les partenaires du groupement de sécurité de la ville de Lancy. Il se rend compte que le travail est très motivant. Les contacts interservices et avec les autorités sont très intéressants.

**b) Protection de la population – Présentation du domaine de la « protection des biens culturels »**

=====

Mme MARMY présente le sujet: M. Gischig explique que l'ORPC Lancy-Cressy comprend 5 domaines, l'aide à la conduite, la protection et assistance, la protection des biens culturels,

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 novembre 2017**

l'appui et la logistique. Le domaine présenté à la commission est la protection des biens culturels. Chaque commune possède des archives qui font partie du patrimoine. Lors d'un sinistre, il faut protéger ces objets, qui représentent l'histoire d'un pays. La protection des biens culturels est séparée en trois niveaux. Le premier est fédéral : certains biens sont répertoriés comme « biens culturels suisses ». Les deux autres sont de niveau cantonal et communal. Lorsqu'il y a un sinistre, incendie, inondations, etc., les officiers savent qu'il y a des biens culturels à sécuriser dans la zone. Le commandant des pompiers, la mairie et le commandant de la Protection civile savent où ils se trouvent. Chaque objet est inventorié au préalable avec une fiche personnelle. Sur cette fiche, il est précisé l'endroit précis où se trouve l'objet, le nombre de personnes nécessaires à son déplacement ainsi que les outils nécessaires à l'intervention. Chaque objet devra être évacué selon une procédure évaluée par la Confédération et mis en sécurité ou protégé lors d'un gros sinistre.

L'évacuation de chaque objet est planifiée selon des directives cantonales et fédérales. Il y a un responsable dans chaque commune qui répertorie les biens et tient les plans à jour. Il est également nécessaire de travailler avec le commandant du feu. Ce dernier appelle les préposés aux biens culturels lors de sinistres. Une liste de priorité pour l'évacuation des objets est également dressée. Le personnel fait partie de la « formation rapidement engageable ». Il s'agit d'astreints volontaires spécialisés. Un système d'alarme permet de les mobiliser en cas de gros sinistre. Dans chaque domaine, 15 astreints doivent être engagés.

En cas de sinistre, les biens sont récupérés et disposés dans un poste collecteur, installé à l'extérieur de la mairie, sous tente. Des spécialistes prennent en charge ces biens, les répertorient et analysent comment les conditionner et les déménager. Ensuite, les biens doivent être évacués par la Police ou un service municipal avant d'être mis en sécurité. Il existe deux possibilités. Les constructions de Protection civile sont à la bonne température et sont blindées. Il est également possible de disposer les biens dans d'autres locaux, sur décision communale. L'officier d'intervention coordonne les actions avec le responsable des biens culturels, qui annonce le nombre de dossiers. Un second pompier prend en note les biens culturels qui sont sortis du lieu sinistré afin qu'aucun ne soit oublié, égaré ou volé. Il explique ensuite que pour les archives ou les biens en papier, il existe une procédure pour les conserver après qu'ils aient été mouillés. Ils sont remis dans des caisses où il y a de l'eau et seront ensuite congelés. C'est la meilleure manière de les conserver.

**c) Divers**

=====

Mme MARMY présente le sujet : Un commissaire revient sur le trafic routier sur la place des Ormeaux, la limitation à 20 km/h n'est pas respectée, il demande si un radar peut être installé. M. Renevey et M. Scaglioni expliquent qu'un radar sympathique a été installé et que malheureusement aucun radar mobile n'existe avec une limitation à 20 km/h. Plusieurs autres problèmes de circulation sont abordés, comme le fait que les taxis s'arrêtent sur la place du 1<sup>er</sup> Août pour récupérer les clients ou les embouteillages de l'Institut international de Lancy qui obligent les vélos à emprunter les trottoirs, ce qui met en danger les piétons. M. Renevey est conscient du problème, une étude est en cours afin de trouver une solution.

Concernant la situation du stationnement à la Chapelle ainsi que la pose de barrières, le point sera discuté lors d'une prochaine commission.

M. Renevey nous informe que le projet « alarmabilité » des samaritains sera remis en route en 2018.

Le projet de fusion de l'ORPC Lancy-Cressy avec celui de la Champagne sera discuté lors d'une prochaine commission.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 novembre 2017

12) COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE – Séance du 22 novembre 2017 –  
Rapporteur : M. Alain MATHIEU

## a) Politique de gestion des déchets – Point de situation

M. MATHIEU présente le sujet :

**Politique gestion des déchets**

Suite à la construction de l'Espace Palettes, un nouvel éco-point a été installé.

Equipé de bennes de 7 m<sup>2</sup>, il est un des plus gros du canton, rassemble les déchets de plus de 2'500 habitants et est un exemple de la nouvelle politique environnementale de la commune.

Cette politique ambitieuse nécessite :

Premièrement une logistique rigoureuse

- Tenir compte de populations hétéroclites et allogènes
- Faire en sorte que les habitants puissent atteindre facilement un éco-point.
- Convaincre régies et habitants, communiquer en plusieurs langues, avoir des relais sur place, particulièrement les concierges.
- Vider les bennes afin d'éviter qu'elles débordent.

De plus, à Lancy il est extrêmement agréable de pouvoir s'appuyer sur association comme Ecocitoyen. Aux Palettes, les résultats sont très encourageants.

Deuxièmement une gestion des encombrants efficace

- Commencer par nettoyer l'espace public et les sous-sols afin d'éliminer les mauvaises habitudes et les débarras sauvage, puis sécuriser et conserver ces lieux.
- Organiser des levées efficaces et si possible non-polluantes
- Communiquer autour de l'opération.

Lancy pratique la collecte mensuelle qui est la plus répandue sur le canton pour ses quelque 800 tonnes de déchets encombrants par année. Ces déchets sont triés en fin de parcours à la déchetterie, ceci est plus efficace, sur une tonne, 700 kilos sont triés, essentiellement du bois et de la ferraille.

Aux Palettes, la grosse difficulté fut de nettoyer le garage souterrain de l'Etoile.

Troisièmement : des résultats.

Outre l'installation d'éco-points dans tous les quartiers, la commune a mis de gros moyens pour favoriser le tri des déchets

- 17'000 poubelles vertes et 25'000 rouleaux de sacs compostables ont été distribués
- 24 bennes enterrées dans les éco-points pour les déchets organiques ont été installées
- 6 camions et 18 personnes par levée mensuelle pour les encombrants sont mis en œuvre
- Un contrôleur environnemental pour le respect des sites est en fonction
- La gestion des déchets organiques est une réussite qui a économisé 327 tonnes de déchets incinérables sur 9 mois en 2017
- L'objectif des 50% de déchets triés devrait être atteint cette année.
- Les balayures sont également traitées de manière écologique.

Les objectifs à moyen terme sont :

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 novembre 2017**

- 500 bennes enterrées à fin 2020
- Arrêt des tournées des camions poubelles pour fin 2025
- Dans les appels d'offres, les véhicules les plus propres sont exigés pour la levée des bennes.

La commission salue ce programme qui donne de probants résultats : ce travail est remarquable. Elle souhaite que ceci soit encore mieux communiqué. La commission souligne qu'un éco-point au bord d'une route peut soulever des problèmes de sécurité. La commission demande d'être attentif sur ce point.

Suivent les traditionnelles questions :

A l'Etoile Palettes, installer un local pour les encombrants, n'est-ce pas reconnaître voir favoriser les « dépôts sauvages » ?

La réponse est que l'emplacement se justifie en tout cas de manière transitoire. L'Etoile a pris l'habitude de tout jeter sur le trottoir : c'est un problème de civilité. Il faut en tenir compte et trouver le juste milieu entre besoin et nécessité. L'objectif premier reste la propreté du quartier.

Les produits dangereux qui stagnaient dans le garage de l'Etoile ont-ils été facturés à leurs auteurs ?

Là où c'était possible, les pollueurs ont été appelés, une grande majorité est venue rechercher les déchets. Souvent, l'évacuation a été payée par le service de l'environnement. Il y avait des déchets de plus de 20 ans et le but était de nettoyer ces garages pour entamer une autre politique. Maintenant une attention particulière est portée au maintien de la propreté, les incivilités sont punies.

En ce qui concerne les entreprises, toutes payent-elle le traitement de leurs déchets ?

Depuis cette année, toutes paient. C'est souvent un forfait unique de 220.- par année. Sur les 450 entreprises, seules 10 ne jouent pas encore le jeu. En ce qui concerne les écoles du secondaire, celles-ci payent leurs déchets incinérables, la commune se chargeant des déchets recyclés.

Sur le financement ou la construction de nouveaux éco-points, il est précisé que tous les projets sont financés en partie par les promoteurs ou les propriétaires et que si la distance d'environ 150 mètres pour les habitants ne peut pas être respectée, la levée par camion se poursuit.

En guise de conclusion, la commission prend acte que cette politique est avant tout incitative. Gageons que le citoyen comprenne la démarche et fasse preuve de solidarité. Rappelons que pour les personnes âgées ou pour les personnes vivant avec un handicap, la commune prend en charge les déchets sur appel, depuis le domicile.

**b) Présentation de l'accessibilité des parcs et des cheminements aux canidés**  
=====

M. MATHIEU présente le sujet : Quatre types d'espaces publics existent en ce qui concerne les chiens.

- Lieux où les chiens sont interdits : ce sont essentiellement les places de jeux et leurs alentours.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 novembre 2017**

- Lieux où les chiens doivent être tenus en laisse : ce sont essentiellement les promenades.
- Lieux où les chiens sont promenés en liberté.
- Les parcs à chiens où les chiens sont totalement libres dans un enclos fermé.

Partout les déjections doivent être ramassées. Un effort doit être fait dans les parcs à chiens.

Une cartographie de ces différents parcs existe sur le net. Les lieux pour les chiens sont bien répartis sur toute la commune. Leur typologie peut être améliorée, deux nouveaux parcs à chiens sont à l'étude. Attention il faut y penser pour chaque nouveau quartier.

Le comportement des propriétaires de chiens est en général acceptable. Ne pas tenir son chien en laisse est l'incivilité la plus souvent commise. Une cinquantaine de plaintes est déposée par année.

Les espaces consacrés aux chiens ont toute leur importance, une mise à jour périodique des lieux afin que toute la commune soit équipée est nécessaire. Dans certains quartiers, un habitant sur deux possède un chien. Si les infrastructures sont suffisantes et entretenues, tout se passe relativement bien. L'information auprès des propriétaires de chiens est importante.

**c) Politique d'achats responsables – Point de situation**

=====

M. MATHIEU présente le sujet : Un achat responsable c'est :

- Tenir compte des critères économique, environnemental et social
- Réaliser des économies en faisant des achats durables
- Agir en tant qu'institution responsable, en sensibilisant et formant les collaborateurs.

Afin de rester pratique, notre administration a choisi de travailler par opportunité sur les besoins actuels des services. La démarche a été inspirée par le guide des achats responsables des cantons de Vaud et de Genève. Premier achat responsable : les petites fournitures de bureau.

Il faut premièrement centraliser les achats, recentrer les besoins de toute l'administration, travailler tous ensemble.

Un fournisseur correspondant aux critères responsables est choisi et sur la base de son catalogue, un catalogue restreint est négocié avec tous les services. De ce catalogue résulte une plateforme internet d'achats très simple mise en place en septembre. Une phase test est en cours jusqu'à la fin de l'année.

Deuxième achat : les vêtements professionnels.

Les équipements des collaborateurs du service de l'environnement, environ 80 personnes, étaient à renouveler. Les meilleurs produits selon les critères durables ont été choisis et sont testés actuellement.

Après avoir initié ces deux achats, il faut formaliser les démarches afin de pouvoir les reproduire.

La commission est intéressée de savoir si des synergies avec d'autres collectivités ont été envisagées. Il existe une association de communes de Suisse romande qui a créé des groupes de travail spécifiques selon les produits. Les échanges sont très fructueux. Concrètement, il est difficile de grouper des commandes à plusieurs communes, celles-ci n'ayant pas les mêmes critères et les mêmes temporalités.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 novembre 2017**

Le choix géographique ne peut être pris en compte car discriminatoire selon les procédures AIMP mais les valeurs éthiques, par exemple le travail des enfants, ou de développement durable, par exemple le type de transport, sont pris en compte.

Un autre commissaire s'interroge si ce mode de faire peut être étendu aux bâtiments. Il lui est répondu que le plan directeur intercommunal et la charte des espaces publics sont un début de réponse.

**13) COMMISSION DES FINANCES – Séance du 27 novembre 2017- Rapporteur : Mme Nancy RUERAT****a) Règles de passage des crédits d'investissements devant la commission des finances**  
=====

Mme RUERAT présente le sujet: Le Conseil administratif souhaitait partager avec la commission et le Conseil municipal une interrogation concernant le processus du passage de divers objets en commission des finances durant les 3 derniers mois de l'année.

En effet, un budget prévisionnel des investissements est réalisé chaque année. La règle qui prévaut est que, si un objet ne figure pas dans la planification budgétaire des investissements, il doit passer en commission des finances. Il en va de même si un dépassement est prévu par rapport au budget prévu.

Parfois, il est difficile de définir la date précise du traitement d'un objet qui peut avoir lieu en fin d'année.

Le Conseil administratif souhaiterait qu'à partir du moment où le budget est voté si un objet prévu pour l'année suivante est discuté au mois de décembre, qu'il ne soit pas nécessaire de le faire passer en commission des finances, comme par exemple pour l'achat des compteurs d'énergies.

Un commissaire a estimé qu'il s'agissait d'un mode de fonctionnement propre à la commission des finances, transparent et logique. Et que la commission peut continuer à agir de cette manière.

Un vote de principe a eu lieu et les règles de passage des crédits d'investissements devant la commission des finances ont été approuvées à l'unanimité.  
(3 MCG, 1 PLR, 3 PDC, 2 VE, 2 S).

**b) Divers**  
=====

Mme RUERAT présente le sujet: Cela concerne le Tennis-Club Lancy-Fraisiers et la planification des investissements.

Une commissaire avait posé la question concernant la bulle du Tennis Club Lancy-Fraisiers.

Le chiffre de CHF 3'050'000.- inscrit dans la planification des investissements comprenait le projet dans sa globalité tel que défini par le bureau mandaté pour étudier les coûts et la faisabilité des travaux. En effet, cette somme prenait en compte la réfection des courts ainsi que le remplacement de la bulle, alors qu'en fait, ces dépenses sont prises en charge par les fonds propres du Club. La version courante des investissements a été modifiée et la somme diminuée à hauteur de CHF 2'650'000.-

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 novembre 2017

**14) COMMISSION SOCIALE – Séance du 28 novembre 2017 – Rapporteur : Mme Monica DE VECCHI**

---

**a) Présentation du CAD, par M. Yves PERROT**  
=====

Mme DE VECCHI présente le sujet: M. Perrot, directeur du CAD, présente son activité et le fonctionnement de cette structure. Le Centre d'animation pour retraités, situé dans le quartier de la Chapelle, dépend de l'Hospice Général et propose des prestations pour les seniors de tout le canton de Genève. Le CAD a été créé en 1967, il a tout d'abord été géré par des bénévoles, puis une équipe d'animateurs socio-culturels s'est mise en place depuis les années 1980. L'activité bénévole est néanmoins encore très présente et contribue au bon fonctionnement des activités.

La mission principale du CAD est d'accompagner les personnes autour de l'âge de la retraite et de prendre en compte le risque d'isolement lié à cette phase de vie. De nombreuses activités sont proposées, ainsi qu'un service d'information sociale et culturelle. Le CAD mène également des actions pour les proches-aidants et pour le soutien aux associations qui oeuvrent pour les aînés. A Lancy, des collaborations ont lieu avec le service des affaires sociales et notamment la cellule du bénévolat, avec l'association VIVA, ou encore pour certains projets intergénérationnels.

L'accent est mis sur le contact de proximité, la structure comptant sur l'effet « boule de neige », où certains participants ou bénévoles peuvent motiver et entraîner de nouveaux membres, contribuant ainsi à lutter contre le phénomène de l'isolement.

**b) Présentation de Contact Aînés Lancy, avec la participation de VIVA**  
=====

Mme DE VECCHI présente le sujet: En introduction, M. Renevey rappelle que Lancy a la chance de compter de nombreuses associations qui oeuvrent de près ou de loin pour les aînés. Le projet Contact Aînés Lancy a été lancé en partenariat avec le service des affaires sociales, VIVA, et l'université de Genève, afin de cerner plus précisément les besoins des personnes âgées à Lancy.

Mme Juillerat van der Linden, Présidente de VIVA, présente le projet : la démarche a été dans un premier temps de rencontrer des aînés volontaires pour échanger sur leur qualité de vie, afin d'optimiser leur intégration dans la vie communale. Le premier quartier visé a été celui de Morgines/Caroline, du fait d'un fort pourcentage de personnes qui s'adresse au service social pour des demandes diverses. Parmi les personnes contactées, 25% ont accepté la démarche, ce qui représente 97 personnes. Parmi les résultats récoltés, il s'avère qu'une très grande majorité des personnes est satisfaite de la qualité de vie à Lancy, néanmoins certains éléments à étudier apparaissent, comme certaines nuisances sonores, le manque d'activités ou de lien social et certains problèmes de mobilité.

Parallèlement à cette démarche, 30 associations ont été approchées et se sont retrouvées récemment pour échanger autour de leurs activités et créer des liens. Une journée à l'intention des aînés sera organisée ce printemps et une brochure informative sera créée.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 novembre 2017**

Ce projet est aussi un moyen d'entrer en contact avec des personnes qui ne sont pas affiliées à un réseau, de créer du lien de proximité et ainsi de lutter contre l'isolement.

**c) Divers**

=====

Mme DE VECCHI présente le sujet: Une commissaire se demande si un quota de places en crèche est réservé pour les familles qui font garder leur enfant à temps partiel. Ce n'est pas le cas, les enfants sont pris par ordre d'arrivée sur la liste d'attente, indépendamment du nombre de jours de garde souhaités.

Concernant la future crèche de Bac/Maisonnettes, M. Demierre informe les commissaires que celle-ci proposera 30 nouvelles places.

**15) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Séance du 29 novembre 2017 – Rapporteur : M. Christian HAAS****a) Projet de cession, par la Ville de Lancy, à la société AMAG, d'une partie de la parcelle 3351 et projet de construction d'une passerelle mobilité douce**

=====

M. HAAS présente le sujet: M. GUERITEY, chef du service des travaux et de l'urbanisme, présente ce sujet. Dans le cadre des travaux du nouveau garage qui comptera un deuxième niveau, AMAG a approché la commune, la construction d'une passerelle devant se faire sur la parcelle 3531.

AMAG louait cette parcelle et l'utilisait pour du stockage sous le viaduc. Avec le nouveau projet, une construction y est prévue, ce qui rend nécessaire d'acquérir la parcelle.

La commune ne se servant pas de ce terrain, et vu la nécessité pour AMAG de construire une passerelle pour relier le nouveau bâtiment au viaduc, l'opportunité de négocier le terrain contre cet aménagement de mobilité douce s'est imposée.

En l'état, les autorisations de construire ont été délivrées et en profitant du gros oeuvre déjà en place, la construction de la passerelle pourrait être terminée à la fin de l'été 2018.

Plusieurs points de négociations sont encore en cours et la décision finale interviendra en début d'année sur cette transaction a priori très intéressante pour la commune.

Le fait de pouvoir bénéficier de cet équipement permettrait notamment une bien meilleure accessibilité à cette zone, notamment entre les arrêts du bus (TOSA) et les immeubles en construction chemin du Bac.

**b) Audition de l'Association Genève Montagne**

=====

M. HAAS présente le sujet: Suite à l'acquisition de la parcelle Aubert, il s'agit de faire un point de situation sur l'ambitieux projet de Genève Montagne, représentée par 4 personnes, soit M. BUEHLER, DANDELLOT, AMSLER, tous engagés dans des associations de montage et/ou pratiquants confirmés, et M. BESSON, du groupe G8.

Les membres de l'association font un bref historique et présentent plusieurs idées sur ce qui pourrait se faire, notamment au niveau du parc avec divers équipements permettant des

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 novembre 2017

pratiques sportives. Plusieurs pistes sont également évoquées concernant des aspects culturels ainsi que l'exploitation temporaire des deux bâtiments existants. Pour le détail, le Conseil municipal dispose déjà d'une documentation.

De nombreuses questions sont ensuite posées, portant notamment sur l'état d'avancement des démarches au niveau du financement, de l'encadrement, du type d'activité, de la destination provisoire des bâtiments, etc...

Suit une discussion entre les commissaires sur le fait de participer ou pas à un groupe de travail, avec des prises de position divergentes concernant l'articulation entre l'exécutif et le délibératif.

En résumé, il va falloir faire avancer les choses afin que les déterminations politiques au sujet du droit de superficie soient prises avec un dossier plus concret et un calendrier qui permette aux différents acteurs de pouvoir se positionner plus clairement.

### c) Divers

=====

M. HAAS présente le sujet :

#### **PLQ Surville**

Deux informations au sujet de cet important PLQ :

- l'un concerne la possibilité pour les promoteurs, suite à un préavis favorable de l'office de l'urbanisme, de bénéficier de 10% supplémentaire de surface brute de plancher, ceci grâce à une construction HPE, voire THPE.
- l'autre concerne les deux tours d'affectation commerciale prévue initialement, qui se heurte à des difficultés, ce qui conduit les promoteurs à étudier un changement d'affectation.

Si le premier changement est légal, le changement d'affectation représente lui un bouleversement du PLQ. Enfin, la conséquence majeure pour la commune serait de devoir envisager une augmentation de la capacité d'accueil au niveau des écoles. Dossier à suivre !

#### **Passerelle du Rhône**

Le Fonds Intercommunal ne participera pas au financement de la passerelle !

**Election du président : M. Maugué**

## **16) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 4 décembre – Rapporteur : M. Thierry DEROBERT**

### **a) Entreprise TOTALE et entreprise GENERALE, quelle différence ?**

=====

M. DEROBERT présente le sujet : Dans l'entreprise générale et par rapport à l'entreprise traditionnelle, on introduit un acteur supplémentaire qui se met entre les entreprises et le maître d'ouvrage, mais à côté de l'architecte, de l'ingénieur et éventuellement des représentants. Un contrat est passé avec un architecte qui va concevoir le projet et c'est ce projet que l'entreprise générale va chiffrer. Il n'y a pas de responsabilité quant à la conception, elle ne fait qu'exécuter ce que l'architecte a conçu. Dans le cadre de l'entreprise totale, un mandat direct va être donné et c'est l'entreprise totale qui aura l'architecte, l'ingénieur et les entreprises sous sa responsabilité. C'est elle qui prend tout les risques de la planification, de la conception, de l'exécution, des coûts et des délais.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 novembre 2017

## b) Divers

=====

M. DEROBERT présente le sujet : Le Président indique qu'il a été contacté par un habitant du quartier du Plateau pour un suivi de l'avenue du Petit-Lancy et l'avenue du Plateau sur le revêtement phonoabsorbant, qui a été posé et de la vitesse des véhicules qui y transitent. Ce qui sera abordé dans une prochaine commission. Le CA précise toutefois qu'il arrive régulièrement que des gens écrivent pour signaler le non-respect des limitations de vitesse. Le Visispeed est installé, le constat est le même, 85% respectent et 15% ne respectent pas les vitesses. C'est une question d'appréhension et peut-être aussi le fait de ne pas entendre le véhicule qui donne l'impression qu'il va très vite mais dans les faits, il respecte la limitation.

**17) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS**

M. SIDLER : j'ai une question au bureau. Dans les divers, on a reçu une pétition adressée à la Présidente du Conseil municipal. Selon la loi sur l'administration des communes, l'art. 38 dit qu'il faut le mettre à l'ordre du jour, je ne l'ai pas vu et manifestement l'ordre du jour est épuisé. Quand et comment pensez-vous traiter cette pétition ?

Mme VERGAIN : au prochain Conseil municipal.

Mme CARTER : le groupe socialiste aimerait remercier la commune ainsi que toutes les personnes qui ont œuvré pour la mise en place du marché de Noël qui a été un grand succès.

Mme BENCKER : j'aimerais poser une question aux trois conseillers administratifs. J'aimerais savoir le pourcentage de Lancéens qui ont des enfants à la crèche. Il y a eu quelqu'un qui ne trouvait pas de place car, si je ne me trompe pas, c'était plein. Je voulais connaître le pourcentage car ce serait quand-même bien que les habitants de Lancy soient prioritaires.

Mme VERGAIN : est-ce qu'il y a d'autres questions, interventions ? Si tel n'est pas le cas est-ce que le Conseil administratif a des éléments de réponse aux questions ?

M. RENEVEY : il y a une seule et unique question, semble-t-il, et je réponds bien volontiers. Les statuts sont très clairs, il y a une effectivement une préférence pour les habitants de Lancy d'abord, de ceux qui habitent et travaillent et ensuite de ceux qui travaillent simplement et ensuite des autres. Ce qui fait que l'écrasante majorité pour ne pas dire la quasi totalité des enfants placés en crèche sont des enfants de familles lancéennes.

M. BONFANTI : je voulais en profiter pour vous souhaiter de bonnes fêtes de Noël, pour ceux que je ne reverrai pas d'ici là, ainsi que pour les habitants, pour les représentants des médias et pour l'administration.

*La séance est levée à 21h20.*

La Secrétaire :

Céline ROSSELET

La Présidente :

Nathalie VERGAIN

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 novembre 2017

## 18) QUESTIONS DU PUBLIC

Mme CORMINBOEUF : bonsoir. Pour les personnes qui ne me connaissent pas, je suis Claudine CORMINBOEUF, présidente de l'Association des locataires d'Etoile-Palettes. Ce n'est pas ce que je voulais vous dire ce soir, mais je vais revenir sur le rapport de M. MATHIEU. En tant que présidente des locataires, notre écopoint est très bien utilisé, j'ai pu constater que dans les sous-sols de l'Etoile-Palettes traînaient très peu de sacs poubelles. Les gens observent vraiment très bien toutes les consignes qui ont été bien diffusées, pour l'écopoint entre autres. Il manque juste – j'avais fait une demande – un règlement avec l'utilisation de cet écopoint dans le périmètre de l'écopoint. Soi-disant, d'après l'architecte, ça dénaturait l'endroit.

Mais je voulais plutôt intervenir sur la poste du Grand-Lancy. M. LORENZINI nous a parlé de la poste des Marbriers. En tant que présidente des locataires, j'entends tout et rien sur l'avenir de la poste des Palettes : elle devrait fermer à la fin du mois de décembre, à la fin du mois de mars, être complètement reconstruite – comment ? où ? on ne sait pas, des gens diffusent l'information qu'un immeuble de sept étages viendrait à la place de la poste, d'autres un immeuble de trois étages. Ma question est : est-ce que vous avez des informations à m'apporter que je puisse diffuser dans mon réseau de locataires ? Je vous remercie.

M. BONFANTI : j'ai une réponse par rapport au panneau dans le point de récupération. Je vais en discuter avec le responsable. On va tout faire pour mettre un panneau d'information.

M. LORENZINI : par rapport à la poste, c'est un dossier assez compliqué en effet. C'est pour cela que vous avez probablement des informations émergentes et évolutives, parce que c'est un dossier qui a passablement évolué. La Poste a en effet le projet de rénover les locaux postaux, de densifier la parcelle et de construire un immeuble de logement. Elle a déjà présenté deux, voire trois projets au Conseil administratif, qui a fait un certain nombre de remarques. A ce jour, elle est en train de négocier avec la copropriété de l'Etoile-Palettes le fait d'obtenir une servitude pour pouvoir se reculer, donc s'approcher du terrain de basket pour pouvoir construire un bâtiment plus élevé que ce qu'elle pourrait faire si elle reste sur sa parcelle. Il n'y a à ce jour pas d'accord définitif entre la copropriété et la Poste. C'est un projet immobilier de Poste Immobilier. La rénovation de la poste est une urgence pour la Poste qui devra, pendant ces travaux, déplacer son centre de distribution. Ils ont déjà trouvé un emplacement à la Praille, dans le cadre des Ports Francs, et en effet ils aimeraient le faire le plus vite possible. Mais la difficulté, c'est qu'ils doivent trouver un accord avec la copropriété, déposer une autorisation de construire et l'obtenir, donc on est plutôt sur un timing au mieux l'été à venir, en tout cas pas avant, vu les processus. Mais il y a en effet cette volonté de rénover et de maintenir, parce qu'il faut aussi le dire, la poste et le centre de distribution à cet emplacement.

Mme CORMINBOEUF : et qu'en est-il, si la Poste rénove, du postomat, des guichets ?

M. LORENZINI : ils ont un projet d'une poste provisoire qu'ils localiseraient – ce n'est pas encore arrêté non plus, mais leur idée serait de la localiser derrière l'Espace-Palettes, un peu à l'endroit où il y a une route d'accès, depuis la route de St-Julien. Ce serait un bâtiment provisoire à cet emplacement.

Mme CORMINBOEUF : je vous remercie. Je pourrai rassurer les personnes de mon quartier.